



REGARDS ET EVOLUTION

DU DROIT TUTELAIRE DEPUIS LA REFORME DE 2007

Programme

- 1 : Modifications législatives depuis le 5 mars 2007
 - Renversement de paradigme, subsidiarité
 - Modifications législatives sporadiques
 - Apports de la Loi « de simplification » du 16 février 2015
 - Apports de la Loi « d'adaptation de la société au vieillissement »
- 2 : Apports jurisprudentiels et doctrinaires
 - Sens et typologie des mesures prononcées
 - Choix du tuteur ou curateur
 - Responsabilité des MJPM
 - Les missions et actes du curateur et du tuteur, périmètre d'intervention
- 3 : L'assistance et la représentation
 - Modalités de gestion tutélaire et curatélaire
 - Décision et passation d'actes juridique
- 4 : Protection de la personne et protection des biens
 - Notion de protection juridique
 - La protection en matière personnelle
 - La protection en matière patrimoniale
 - La primauté des libertés individuelles
- 5 : Conclusion, place et posture du MJPM
 - Vis à vis de la personne protégée : champs et modes d'intervention
 - Vis à vis de l'environnement : suppléance et liens fonctionnels
 - Fonctions du MJPM

Infos pratiques



Niveau d'accès nécessaire pour entrer en formation :
Mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) en poste, titulaires du CNC

Prérequis : Aucun



Formation à :
GRENOBLE



Programme :
1 jour – 7 heures

Calendrier et Tarifs à la demande



Financement :
Dans le cadre de la formation continue

Contactez nos équipes pour plus d'informations

Compétences visées

- Actualiser la connaissance des textes ayant modifié la Loi 2007-308
- Connaître et comprendre la jurisprudence récente
- Appréhender et préciser les textes avec le recul de six ans de pratique
- Affiner la posture professionnelle

Méthode & outils pédagogiques

- Apport de connaissances sous forme d'exposé et débat avec les participants

Intervenant : Pierre BOUTTIER, président de l'ANDP (Association Nationale des Délégués de services MJPM), formateur et Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

Ocellia se réserve le droit de modifier les intervenants en cas d'indisponibilité.

Evaluation

Bilan oral en fin d'action.
Fiche d'évaluation remise aux participants en fin de formation

Certification

Une attestation de formation sera remise à l'issue de la formation.

Check-list de l'inscription

Bulletin d'inscription téléchargeable sur
www.ocellia.com

Ce bulletin est à retourner complet au Service Formation Continue Ocellia Lyon, Valence ou Grenoble Echirolles.

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT :
Grenoble Echirolles : Service Formation Continue au
04 74 09 02 08
formation-continue.grenoble@ocellia.fr

Lyon : Service Formation Continue au
04 78 64 24 09
formation-continue.lyon@ocellia.fr

Valence : Service Formation Continue au
04 75 86 23 84
formation-continue.valence@ocellia.fr



OCELLIA est un établissement signataire de la charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap. Votre parcours de formation peut faire l'objet d'aménagement. Nous proposons un accompagnement spécifique aux personnes en situation de handicap.



Espace Lyon

Le Sémaphore
20 rue de la Claire CP 320
69337 Lyon Cedex 09

04 78 83 40 88
contactlyon@ocellia.fr

Espace Grenoble Echirolles

3 avenue Victor Hugo BP 165
38432 Echirolles Cedex

04 76 09 02 08
contactgrenoble@ocellia.fr

Espace Valence

103 avenue Maurice Faure
26000 Valence

04 75 86 30 55
contactvalence@ocellia.fr

Lyon - Grenoble - Valence

www.ocellia.fr